



NOTRE AFFAIRE À TOUS

Plan d'action 2019-2020

Présentation de l'association

PLAN D'ACTION

1 / ACTIONS EN JUSTICE, AGIR PAR LA JURISPRUDENCE

L'Affaire du Siècle
Le People's Climate Case
Vigilance TOTAL / Territoires qui se défendent
La Justice climatique à l'échelle locale et mondiale

2 / DOCTRINE ET PLAIDOYER : POUR UN DROIT ADAPTÉ AUX LIMITES PLANÉTAIRES

La constitution Écologique
Inscription de l'Écocide dans le droit français
Autres actions : Loi énergie-climat, clinique de droit et projet "Éducation - Sensibilisation"

3 / DOCUMENTATION DES ATTEINTES AUX DROITS

Le JIEC (journalistes d'investigation sur l'écologie et le climat)
Collaboration avec des équipes d'universitaires et de chercheurs
Interventions publiques et partenariats

4 / L'AMPLIFICATION DE LA MOBILISATION POUR LA PLANÈTE ET LE VIVANT

Mobilisations des jeunes et des citoyen-nes
Manifeste pour une justice climatique

5 / DÉVELOPPEMENT DE L'ASSOCIATION ET COMMUNICATION

Plan de développement de l'association
Renforcement de la communication interne et externe



PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION

Notre Affaire à Tous est une association loi 1901 constituée à l'été 2015 qui a fait du droit une arme afin de protéger le vivant, les communs naturels et le climat. *Notre Affaire à Tous* est issu du mouvement pour la reconnaissance du crime d'écocide dans le droit international afin de sanctionner les crimes les plus graves contre l'environnement. Nous nous positionnons comme "avocat-es de la planète", en cherchant à établir par la jurisprudence, le plaidoyer et la mobilisation citoyenne une responsabilité de l'humain vis-à-vis de l'environnement.

Un mouvement de citoyen.ne.s pour la justice climatique. *Notre Affaire à Tous* compte aujourd'hui plus de 300 adhérent-es, dont une cinquantaine de bénévoles actif-ves organisé-es en groupes de travail (plaidoyer, mobilisation, action en justice, recherche et documentations...) ou par projets. Ces bénévoles sont pour la majorité issu-es du droit : juristes, avocat-es, étudiant-es en droit, chercheur-ses ou encore magistrat-es... avec une majorité de jeunes femmes. Tou-tes ces bénévoles réalisent l'essentiel du travail juridique de l'association, avec l'aide également de cabinets d'avocat-es en pro bono. **Le bénévolat et le mécénat de compétence représentent un travail immense et une richesse extraordinaire pour l'association.**

Un réseau planétaire. *Notre Affaire à Tous* s'inscrit dans un mouvement mondial : **une mobilisation grandissante pour pénaliser les crimes contre l'environnement, reconnaître des droits à la Nature et porter des actions en justice pour le climat.** Nous organisons et participons à des échanges concrets avec de nombreuses organisations de par le monde, dont Urgenda (Pays-Bas), ClientEarth (UE), Our Children's Trust (Etats-Unis), le Wildlife Trust of India, Klimaatzaak (Belgique), CIEL (international), la Global Alliance for the Rights of Nature (GARN)...



PLAN D'ACTION

1/ Actions en justice : agir par la jurisprudence

L'action en justice est devenue à travers le monde un véritable outil pour la défense du climat et de l'environnement. *Notre Affaire à Tous* s'inscrit dans ce mouvement planétaire. Cet engagement prend aujourd'hui plusieurs formes : en portant directement des recours, en accompagnant d'autres ou en apportant son soutien en terme d'aide juridique ou de capacité de mobilisation.

L'Affaire du Siècle



Le 18 décembre 2018 nous avons initié "[l'Affaire du Siècle](#)", le recours climat contre l'Etat français en partenariat avec la Fondation pour la Nature et l'Homme, Greenpeace France et Oxfam France. [La pétition de soutien](#) qui accompagne ce recours a recueilli en l'espace de quelques semaines plus de 2 millions de signatures. Fort-es de ce soutien nous avons déposé le [recours le 14 mars 2019](#) devant le tribunal administratif de Paris et avons déposé le 20 mai dernier le [mémoire complémentaire](#) comportant l'intégralité de notre argumentaire.

En 2019, l'Affaire du Siècle comportera plusieurs volets, l'un juridique, l'autre politique, avec un budget propre, partagé entre les quatre associations co-requérantes.

Le volet juridique :

Les quatre associations co-requérantes de l'Affaire du Siècle préparent pour la fin de l'année 2019 l'intervention du collectif "l'Affaire du Siècle" dans le recours juridique lancé par Me Corinne Lepage et le Maire de Grande Synthe devant le Conseil d'Etat pour inaction climatique. Ce faisant, les quatre associations espèrent créer et renforcer une jurisprudence positive et faire avancer le combat pour la reconnaissance de préjudices causés par l'inaction en matière climatique. Les associations préparent, conformément au plan général stratégique, l'intervention volontaire de plusieurs associations dans le recours "l'Affaire du Siècle" pouvant apporter une expertise complémentaire et ainsi renforcer l'argumentaire que nous portons conjointement devant le juge.



Par ailleurs, les associations rédigeront conjointement une réponse à la réponse de la défense, qui devrait avoir lieu avant la fin de l'année. Ce faisant, les associations s'assureront de l'accessibilité et la compréhension par le plus grand nombre de ces enjeux, en établissant des documents de vulgarisation de l'argumentaire juridique tout en expliquant et communiquant autour des carences de l'Etat en matière climatique.

Le volet politique :

Convaincu-es que le droit peut constituer un levier de mobilisations citoyennes, *Notre Affaire à Tous*, au sein du collectif "l'Affaire du siècle" était présente dans la rue le 16 mars 2019 lors de la grande manifestation pour le climat et la justice sociale.

Nous préparons avec les organisations co-requérantes les différentes actions que nous mettrons en place en fonction de la réponse que le gouvernement nous aura donné. Nous envisageons ainsi de lancer des actions collectives visant à engager un rapport de force avec l'Etat sous la forme d'incitations à changer ses pratiques (changer de banque, de fournisseur d'électricité, etc...). La diffusion de ces actions se ferait via une Newsletter de l'Affaire du Siècle ainsi que sur le site internet et les réseaux sociaux des organisations co-requérantes. Notre objectif est de faire en sorte que l'Affaire du Siècle soit portée jusqu'au bout du processus juridique pour que la justice climatique fasse un grand bond en avant, tant par la décision qui sera rendue que la jurisprudence qui sera créée.

Le People's Climate Case : un recours climat à l'échelle européenne.

Le 23 mai 2018, nous accompagnions le [People's Climate Case](#), recours de 11 familles européennes face au manque d'ambition et l'incapacité de l'Union Européenne à protéger leurs droits face au dérèglement climatique. Ces familles requérantes sont accompagnées par le CAN-Europe (Climate Action Network Europe), et *Notre Affaire à Tous* est le relai français de cette initiative. Dans ce cadre nous accompagnons le requérant français, Maurice Feschet, lavandiculteur dans la Drôme. Nous travaillons avec lui à la visibilité des impacts des changements climatiques sur son exploitation et à la mise en relief de la responsabilité des Etats européens dans la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre.



PEOPLE'S
CLIMATE
CASE



Le **15 mai 2019**, le tribunal de l'Union Européenne reconnaissait dans [sa décision](#) les impacts du changement climatique comme menaçant les droits humains des plaignant-es. Pourtant, celui-ci a déclaré que les familles et les jeunes affecté-es par le changement climatique n'avaient pas le droit de recourir aux tribunaux pour contester les objectifs climatiques européens et déclare l'affaire irrecevable pour des raisons de procédure.

Aussi, le **11 juillet** de cette année, les familles ont décidé de faire [appel de la décision](#). *Notre Affaire à Tous*, en partenariat avec l'ensemble des associations soutien et en étroite collaboration avec le CAN Europe, produit un travail de presse, et de communication autour du People's Climate Case, en lien avec d'autres projets de l'association - notamment l'Affaire du Siècle et le travail de recherche sur les inégalités climatiques.

Plusieurs scénarii ont été dessinés sur les suites possibles données à l'appel des familles devant la CJUE, cependant le plus probable étant une réponse négative, nous travaillons aujourd'hui à la réponse que les plaignant-es pourraient apporter à ce déni d'accès à la justice, notamment par la constitution de collectifs agissants, à la fois dans les milieux juridiques et citoyens européens.

Agir en responsabilité contre les pollueurs majeurs :

Notre Affaire à Tous continue cette année à accompagner les collectivités territoriales françaises qui se sont engagées dans l'action "**Les Territoires qui se défendent**". L'association avait initié, le 23 octobre dernier, [l'interpellation de 13 collectivités de l'entreprise TOTAL](#) au titre de son devoir de vigilance, la mettant en garde contre le risque climatique représenté par ses activités partout dans le monde, aux côtés de Sherpa, les Ecomaires et ZEA, avec de multiples 'soutiens' associatifs. Le deuxième plan de vigilance de Total publié le **20 mars 2019** étant toujours insatisfaisant, les associations, aux côtés des collectivités engagées, ont [mis en demeure](#) le **19 juin 2019** l'entreprise de publier un nouveau plan de vigilance prenant suffisamment en compte les risques engendrés par ses activités sur le climat.

Durant **l'été 2019**, *Notre Affaire à Tous*, aux côtés des associations Youth for Climate et 350.org, a porté une campagne de mobilisation des collectivités pour rejoindre l'action, avec l'objectif d'associer un maximum d'acteurs aux côtés des 14 collectivités déjà mobilisées.

A la suite de la fin du délai de la mise en demeure, le **20 septembre 2019**, et sans changement de ligne de la part de TOTAL S.A., les collectivités ainsi rassemblées et les associations co-requérantes assigneront l'entreprise en justice, dans le cadre d'une grande campagne de mobilisation citoyenne.

L'association travaille par ailleurs sur l'analyse de la prise en compte des enjeux climatiques des plans de vigilance des grandes entreprises françaises, et se fixe pour objectif pour **l'automne 2019** de produire une publication sur ce sujet.



Par ailleurs, *Notre Affaire à Tous* travaille sur d'autres possibilités d'actions, notamment dirigées vers le secteur financier, largement responsable du financement des projets d'extractivisme fossile, qu'elle pourra engager à la fin de l'année 2019 ou en 2020, selon ses capacités.

Assurer la justice climatique au niveau local :

Nous souhaitons développer nos actions au niveau local à travers plusieurs projets en construction.

- Depuis le début de l'année 2019, un groupe de juristes bénévoles a commencé à travailler sur les Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET) afin de les rendre opposables : Il s'agit notamment d'accompagner les collectifs citoyens "Alternatives territoriales" soutenus par le Réseau Action Climat dans la mise en place d'une stratégie juridique pour pousser l'Etat et les collectivités à mettre en oeuvre ses plans. *Notre Affaire à Tous* a pour objectif de continuer ce travail d'analyse des leviers juridiques et de mettre à profit les connaissances acquises auprès de celles et ceux qui souhaitent agir dans leurs collectivités, notamment au travers de la campagne 'SuperLocal' dont l'association est partie prenante.
- A la suite du lancement de l'Affaire du Siècle, portant la responsabilité de l'Etat dans l'inaction climatique et son manquement à protéger les droits de ses citoyen-nés, nombre de personnes, alerté-es ou impliqué-es dans des initiatives de résistance à des projets locaux climaticides ont pris contact avec l'association. Aussi, nous avons oeuvré dans la première partie de l'année à rassembler et répondre aux demandes de ces citoyen-nés ou collectifs vis à vis de l'outil juridique pour pallier à ces grands projets "inutiles et imposés" (GPII), dans le cadre d'un nouveau groupe, celui des **Recours Locaux**. Le [groupe recours locaux](#) s'applique à traiter les demandes, les analyser et fournir des réponses concrètes aux personnes qui estiment qu'on ne peut continuer impunément à porter atteinte à leur droit à un environnement sain. Nous souhaitons donc renforcer cette aide juridique en créant notamment des "fiches d'automatisation des recours" pour tisser un voile de justice climatique partout en France.
- Dans le prolongement de ce projet, nous avons entamé des coopérations innovantes avec diverses associations dans le but de constituer une coalition capable de soutenir les collectifs et citoyen-nés actif-ves dans ces recours locaux. Cette campagne, lancée le 23 septembre, portera le nom de **"Superlocal"**.



Le Mouvement Mondial pour la Justice Climatique

Depuis sa fondation, *Notre Affaire à Tous* oeuvre main dans la main avec une multitude d'initiatives, associations et collectifs partout dans le monde, travaillant de concert pour établir une jurisprudence mondiale et citoyenne, notamment au travers des recours climatiques. En 2019, l'association renforce ses liens avec ces mouvements internationaux, en communiquant largement sur les initiatives étrangères, portées par des citoyen-nes et associations, au travers de tribunes, de communication sur les réseaux sociaux et en intégrant de manière générale ces initiatives inspirantes dans notre narratif général.

En mai, un groupe de travail s'est formé afin de produire des newsletters mensuelles sur les affaires climatiques à travers le monde, nommée "[Affaires Climatiques](#)", dont la première fut publiée en mai 2019, afin de faire connaître le mouvement grandissant pour la justice climatique à travers le monde, à la fois aux spécialistes du droit (avec des fiches d'arrêt attendant à chaque 'actualité' mentionnée), et à la fois aux personnes intéressé-es, hors cadre juridique, avec des thématiques spécifiques à chaque newsletter (recours portés par des jeunes, droit constitutionnel, recours en droit privé etc.).

Nous allons continuer à diffuser cette newsletter mensuelle qui a beaucoup de succès, et commençons à travailler en cette fin d'année à l'organisation d'un colloque international sur ce combat planétaire.

2/ Doctrine et plaidoyer pour un droit adapté aux limites planétaires

Puisque le droit est pour nous un sujet de mobilisation, nous continuons cette année nos actions de plaidoyer pour adapter le droit aux limites planétaires. Deux groupes de travail portent aujourd'hui ce combat : l'un pour la promotion d'une [Constitution écologique](#) et l'autre pour la [reconnaissance des écocides et des droits à la nature](#).

Insérer [Le climat dans la constitution](#)

La réforme constitutionnelle en projet est une opportunité unique pour changer notre loi fondamentale et inclure les enjeux du climat et de la biodiversité à son article 1. Nous avons réuni plusieurs ONGs et expert-es afin d'atteindre cet objectif, lancé une pétition appelée [Notre Constitution Écologique](#) aux côtés de CliMates, le REFEDD et le WARN, organisé un colloque à l'Assemblée nationale le 8 mars 2018 en partenariat avec les laboratoires Iris et CERAP de l'Université Paris 13 et construit une campagne collective pour faire avancer cette proposition, avec des actions de plaidoyer auprès des parlementaires.



La réforme constitutionnelle du chef de l'Etat fut suspendue pour des raisons politiques, mais nous avons poursuivi notre travail de mobilisation avec l'objectif d'atteindre 120 000 signatures d'ici la reprise des travaux parlementaires. Fin août, le gouvernement a proposé une nouvelle mouture de réforme constitutionnelle, amoindrissant la proposition déjà trop peu ambitieuse qui avait été adoptée par l'Assemblée nationale. La raison ? Une recommandation du Conseil d'Etat, pointant du doigt l'aspect trop contraignant et le risque en responsabilité climatique d'une proposition trop forte. L'Affaire du siècle est passée par là, et le recul du gouvernement nous renforce dans notre conviction qu'agir par le droit est essentiel et urgent pour préserver le climat et les communs planétaires.

Inscription de l'écocide dans le droit français :

Les responsables des atteintes à l'environnement sont aujourd'hui impunis. Si certaines atteintes doivent engager une responsabilité civile, d'autres, par leur ampleur, nécessitent une définition et condamnation pénale, a fortiori lorsqu'elles mettent en danger la sûreté de la planète. Intégrer les écocides au droit français, européen, et au sein du Statut de Rome aura certes un effet punitif, mais aussi préventif.

Pour promouvoir cette reconnaissance, nous multiplions les interventions orales et écrites, réunissons des juristes pour élaborer une proposition de loi idéale, et intervenons lors d'auditions parlementaires.

Une première proposition de loi, non satisfaisante, a été présentée devant le Sénat français le 19 mars 2019 ; et le Président Macron a prononcé le terme "écocide" en réaction aux feux qui ravagent l'Amazonie en cette fin d'été 2019. Raison de plus pour poursuivre nos actions.

D'ici à la fin de l'année 2019 et la première partie de 2020, *Notre Affaire à Tous* se fixe pour objectifs de :

- Continuer la sensibilisation autour de l'appropriation du terme "écocide" auprès du maximum de publics. Ce travail s'appuiera sur des relais réguliers sur les réseaux sociaux, des articles pédagogiques sur nos supports de communication, des mentions régulières dans notre communication générale, mais aussi
- L'initiative d'une proposition de loi de reconnaissance de l'écocide au niveau national ; ainsi que le soutien aux initiatives d'une ECI au niveau Européen sur le sujet, aux côtés d'autres partenaires
- L'initiative d'une campagne de mobilisation citoyenne et/ou médiatique.

Les autres actions de plaidoyer :

Notre Affaire à Tous travaille avec un grand nombre d'acteurs juridiques afin de faire avancer le droit, et le cadre légal au vu de l'urgence climatique.

- Cela inclut un travail de recherche et de construction de campagne autour de **la reconnaissance de droits à la nature**. En parallèle d'un travail de veille sur les travaux et premières juridiques à



l'international, nous avons organisé en juin une réunion nous permettant de poser les bases d'un groupe de travail sur ces enjeux, et d'une stratégie de campagne, notamment autour du droit des rivières et des fleuves. *Notre Affaire à Tous* se fixe pour objectif de développer une campagne de mobilisation et de sensibilisation autour de ces enjeux avant la mi-2020 et le congrès de l'IUCN.

- Durant l'été 2019, nous avons développé un argumentaire, avec l'aide d'une stagiaire détachée de l'Université de Toulouse, sur la possibilité de construire une **porte étroite** dans un réseau juridique inter-associatif sur la **loi Énergie Climat**, qui nous permettrait de censurer la loi par le conseil constitutionnel pour manque d'ambition, analyse que nous avons rendue publique sur notre site web.

- Nous avons également pour ambition de **former les professionnels de la justice aux questions climatiques et écologiques**. Aussi, dès la rentrée 2019, nous lançons un projet Clinique à Sciences Po Toulouse sur la base de travail d'un Atelier « Co-construire la justice climatique » (20h – 5 ECTS), 2019-2020 avec les étudiant-es du parcours 4eme Année Gestion des risques et lutte contre les discriminations - [D3P1 - Risques, Science, Environnement et Santé](#) . De la même manière, d'autres partenariats similaires sont en discussion avec d'autres institutions, par exemple avec la Clinique de droit de Sciences Po Paris. Les axes de travail prioritaires entre la clinique et *Notre Affaire à Tous* pourraient être :
 - La **préparation d'un tribunal international des générations présentes**, à l'occasion du 2e anniversaire du lancement de l'Affaire du Siècle, en décembre 2020
 - L'appui et le renforcement du travail de fond et de campagne autour de la reconnaissance de droits de la Nature
 - L'appui et le renforcement du travail de fond, et d'accompagnement des citoyen-nes dans l'activation de leviers juridiques face à des grands projets climaticides (GPII) au niveau local

- A travers le projet **Education-Sensibilisation** lancé au printemps 2019, nous souhaitons intervenir gratuitement auprès des élèves de la 6ème à la Terminale afin d'expliquer ce qu'est le changement climatique, de sensibiliser à ses effets, et d'éduquer à la justice climatique, dans une fin de démocratisation de l'outil juridique. Nous souhaitons apporter aux professeurs et établissements désireux des outils pédagogiques actifs et pratiques pour sensibiliser les classes à la justice climatique : simulation d'un procès climatique, jeu de rôles, simulation de négociations climatiques.



3 / Documentation des atteintes aux droits

Nos actions s'inscrivent dans une démarche d'identification des responsables des atteintes à l'environnement, dans une logique de rendre justice et de défendre les premier-es affecté-es par ces atteintes. Il s'agit là des droits de la nature bien entendu, mais aussi de droits humains qui se voient menacés quand ils ne sont pas violés par l'inaction et/ou l'action climaticide. Aussi, un large pan de notre action se focalise sur la documentation des atteintes aux droits, le rassemblement et la parole donnée aux "victimes" ou "témoins" de l'inaction climatique.

Les témoins du changement climatique et la documentation des inégalités environnementales :

Nous nous sommes engagé-es l'année passée dans un travail d'enquête, de documentation et d'établissement d'une base de donnée sur les inégalités climatiques en montrant que la vulnérabilité des individus face aux risques du changement climatique est fortement différenciée en fonction de facteurs socio-économiques, de l'âge, du sexe ou du niveau de vie des individus.

Pour ce travail nous avons rassemblé des universitaires et leurs équipes, et des journalistes de différents médias engagés (Médiapart, Bastamag, Politis, Reporterre, la Revue Projet), qui ont publié en novembre 2018 une première série de portraits de témoins du changement climatique : des témoins dont le territoire, l'activité, la vie, sont impactés par le changement climatique. Le **18 avril 2019**, ce collectif de journalistes dont nous faisons partie dans une coopération unique s'est constitué en "[JIEC - Journalistes d'Investigation sur l'Ecologie et le Climat](#)". A cette occasion, une nouvelle publication de portraits a été faite le 18 avril 2019, ainsi qu'une série d'articles le **4 juillet 2019**. *Notre Affaire à Tous* continue la collaboration unique avec le JIEC pour 2019 et 2020, dans un rôle cependant différent qu'il appartiendra à l'association ainsi qu'au collectif de façonner.

Nous collaborons avec des **équipes universitaires** constituées de professeur-es et étudiant-es réalisant des enquêtes pour étudier les impacts des changements climatiques sur la population française. Notre partenariat avec l'Université de Lyon 2 a notamment donné lieu à la réalisation d'une enquête qualitative dans le sud de la France sur le ressenti des habitant-es par rapport aux effets des changements climatiques. Ces travaux feront l'objet d'une publication et d'une restitution lors d'un événement public.

Objectifs 2019-2020 :

- **Publications des témoignages :** Nous souhaitons que ces travaux fassent l'objet d'une publication et d'une restitution lors d'un événement public. Par la suite nous souhaitons former une coalition des personnes impactées en France et continuer à mettre en valeur ces témoins directs du réchauffement climatique à travers des portraits que nous continuerons à diffuser, et une éventuelle action en justice.



- **Recherche** : Dès la rentrée 2019, nous initiions un partenariat avec le collectif de chercheurs “Quantité Critique” toujours dans le même objectif qui consiste à mettre en avant les impacts du changement climatique sur les individus, notamment sous l’angle des inégalités environnementales. Par ailleurs, nous travaillons avec les équipes de Christophe Nick et accompagnons le projet de sondage “Génération Quoi” durant la période 2019/2020. Par ailleurs, notre coopération sur une enquête avec l’Université Lumière Lyon II et Guillaume Faburel durant l’été 2019 donnera lieu à une mise en visibilité et un rendu que l’association construira ensemble avec ses équipes dans le courant de l’automne 2019.
- **Communication / participation à des événements**: Nous poursuivrons nos participations à des événements (conférences juridiques, événements de mobilisation climat...) pour gagner en visibilité et mettre au coeur des questions climatiques, celle des inégalités. L’association réfléchit notamment à des travaux mêlant notre recherche sur ces inégalités climatiques et des événements plus artistiques (expositions, publications..).

4 / L’amplification de la mobilisation pour la planète et le vivant

Nous nous associons activement aux mobilisations citoyen-nes françaises et européennes pour la planète et le vivant. Ces mobilisations s’inscrivent dans un mouvement mondial qui vise à mettre fin aux atteintes majeures de nos sociétés au vivant et aux droits humains. Nous participons aux mouvements pour le climat et sommes investis au sein de l’organisation des mobilisations nationales.

En 2019, *Notre Affaire à Tous* s’est ainsi mobilisée :

- Dans le “mouvement climat” en France : *Notre Affaire à Tous* a participé à la constitution et l’animation de “l’inter-orga”, rassemblant pour la première fois l’ensemble des organisations de la société civile travaillant sur les enjeux climatiques depuis “la coalition climat 21” en 2015. *Notre Affaire à Tous* s’est impliquée dans la mise en oeuvre stratégique d’un dialogue et de constructions stratégiques et événementielles communes entre les différents pans du “mouvement climat”;
- *Notre Affaire à Tous* s’est particulièrement investie dans l’organisation de mobilisations citoyennes de grande ampleur en 2019. Après l’initiation de la marche du 8 septembre 2018, l’association a aussi participé à l’organisation des 15 et 16 mars, du 24 mai, des 20 et 21 septembre 2019, et est intervenue sur scène et dans les organisations appelant aux marches lors des conférences de presse.
- L’association étant composée dans sa grande majorité par des jeunes femmes juristes, elle a établi un lien évident avec le mouvement de la jeunesse pour le climat, né de la mobilisation américaine initiée par Jamie Margolin en juillet 2018, et de l’appel à la grève de Greta Thunberg cette même année. *Notre Affaire à Tous* a ainsi largement communiqué sur ce mouvement grandissant, et a participé à l’organisation de la venue de Greta Thunberg en février 2019 à Paris. Renforçant ces



liens, l'association accueillait à La Base les jeunes grévistes belges pour le climat le 15 mai 2019, qui y présentaient alors leur nouveau livre. En juillet, des représentant-es de *Notre Affaire à Tous* rencontraient de nouveau Greta Thunberg lors de sa visite à l'Assemblée Nationale. *Notre Affaire à Tous* a par ailleurs tissé des liens solides tout au long de cette année avec de nombreux collectifs jeunes, incluant des syndicats et organisations lycéennes et universitaires. Nous voulons continuer à soutenir activement les mobilisations des jeunes et des citoyen-nés

- Enfin, *Notre Affaire à Tous* a publié à 120 000 exemplaires le 14 mars 2019 le manifeste pour une justice climatique publié le 14 mars dernier et intitulé "[Comment nous allons sauver le monde](#)". La publication du manifeste a fait l'objet d'une grande soirée avec nos partenaires, soutiens, et de nombreux acteurs du mouvement climat et solidaire. *Notre Affaire à Tous* se fixe pour objectif d'ici à la mi-2020 d'avoir pu organiser une tournée nationale pour porter le manifeste au travers des territoires.

5 / Développement de l'association et communication

Plan de développement de l'association

Notre Affaire à Tous a beaucoup grandi en 2019.

Au mois de janvier, l'association a pu pour la première fois ouvrir deux postes, l'un de Coordination Générale, l'autre pour la gestion des finances et de l'administratif. Elle a accueilli, au 15 septembre 2019, 6 stagiaires, de plus ou moins long terme, à la fois à l'appui de la coordination de la vie associative, mais aussi dans l'appui juridique. Enfin, l'association a pu bénéficier de l'investissement constant d'environ 70 bénévoles impliqué-es, que nous remercions vivement pour leur engagement, ainsi que de 308 adhérent-es et 250 donateurs et donatrice.

L'association a divisé ses activités dans des groupes de travail spécifiques, créés cette année ou bien pré-existants :

- Le groupe "**L'Affaire du Siècle**", composé de juristes et de la coordinatrice générale, participant à la fois au copilotage de l'Affaire du Siècle avec les 3 autres associations, aux réunions diverses de groupes de travail spécifiques au sein de ce collectif, et travaillant à la rédaction juridique du recours et des suites de l'Affaire du Siècle.
- Le groupe "**Plaidoyer**" s'est subdivisé en plusieurs sous-groupes en 2019 :
 - Plusieurs bénévoles se sont rassemblés pour travailler, notamment avec Nature Rights, sur la reconnaissance de l'écocide.
 - Plusieurs bénévoles se sont engagés dans la reconnaissance de droits à la nature, avec le développement de la veille, et d'une campagne de mobilisation citoyenne.
 - Le groupe inclut la gestion de la campagne "Climat dans la constitution", et des relations inter-partenariales autour de "Notre Constitution Écologique"



- Le groupe “**Inégalités climatiques**” a vu le jour cette année, autour de notre partenariat avec les journalistes du [JIEC](#), l’édition d’une [revue de presse des inégalités climatiques](#) et le suivi des projets de recherche.
- Le groupe “**Communication**” a continué son travail de prospective, de veille et de diffusion des concepts de justice climatique.
- Le groupe “**Multinationales**” a travaillé à la fois sur [l’assignation du géant pétrolier français Total](#) et à l’établissement d’un benchmark du respect de la loi sur le devoir de vigilance par les grandes compagnies françaises.
- Le groupe “**Juristes**” s’est subdivisé cette année autour de plusieurs sujets, au delà de la veille et de l’appui ponctuel de juristes aux différents projets de l’association :
 - Un groupe “Formations” visant à offrir des formations dans les établissements scolaires à la justice climatique.
 - Un groupe de veille sur le mouvement mondial de la justice climatique, visant à la parution mensuelle d’une newsletter des “affaires climatiques”.
 - Un groupe “Recours Locaux”, venant en aide aux citoyen-nes souhaitant se mobiliser au travers d’outils juridiques au niveau local
 - Un groupe “PCAET”, visant à analyser les leviers juridiques face aux PCAET adoptés au niveau local
 - Enfin, d’autres activités telles que l’établissement de partenariats avec les cliniques de droit, le travail sur la porte ouverte face à la loi climat etc.

En mars 2019, *Notre Affaire à Tous* s’est installée dans de nouveaux locaux, au sein du projet collectif de “[La base](#)”, montée conjointement avec 9 autres structures associatives. La base permet à *Notre Affaire à Tous* de tisser des liens étroits avec d’autres acteurs associatifs du mouvement climatique et environnemental. L’association s’y est investie en relayant le crowdfunding citoyen, en participant aux grands événements du lieu, en participant régulièrement aux réunions de coordination du lieu et en organisant des événements et partenariats dans ce lieu unique, mais cependant temporaire, à Paris.

Enfin, en 2019, *Notre Affaire à Tous* s’est ancrée sur de nouveaux territoires, et [un groupe local](#) est officiellement né à Strasbourg.



Objectifs 2019-2020 :

- **Développement des groupes locaux** : *Notre Affaire à Tous* a pour objectif de développer, d'ici à la fin 2020, plusieurs **Groupes Locaux** sur le territoire français. Nous voulons que ce développement nous permette d'avoir des relais de notre discours au niveau local afin de mener notre bataille culturelle.
- *Notre Affaire à Tous* participe à la réflexion sur les lieux futurs pour la Base, dont l'occupation temporaire prendra fin au printemps 2020. Elle travaillera, avec ses partenaires, à la prospection, la collecte de fonds et la recherche d'un lieu pouvant accueillir non seulement ses locaux, mais aussi les mobilisations citoyennes pour la justice climatique et sociale en 2020 et par la suite.
- L'association a enfin pour objectif d'augmenter sa masse salariale, avec pour objectif, pour 2020, de recruter au moins un-e troisième salarié-e pouvant appuyer la coordination générale de son projet associatif.

Communication

L'association a connu en 2019 un fort développement de sa communication extérieure, avec une visibilité accrue, notamment liée au lancement de l'Affaire du Siècle. Aussi, les membres de l'association :

- Sont intervenu-es très régulièrement dans de nombreux médias nationaux, internationaux et locaux pour porter les enjeux de justice climatique.
- Ont écrit, à la date du 10 septembre 2019, 17 communiqués de presse.
- Sont intervenu-es dans plusieurs conférences de presse communes, notamment à l'occasion des mobilisations climat des 15 et 16 mars, et ont organisé deux conférences de presse, l'une dans le cadre de l'Affaire du Siècle le 14 mars 2019, et l'autre dans le cadre de la mise en demeure de Total S.A. le 18 juin 2019.



- Ont développé les canaux de communication extérieure de l'association :
 - Newsletters : Cette année, l'association a vu son nombre d'abonné-es à la newsletter générale de l'association augmenter (1613 abonné-e-s au 17 septembre 2019) . Elle a aussi développé d'autres newsletters.
 - Des newsletters mensuelles à l'attention des donateurs (350 abonné-e-s)
 - Des newsletters mensuelles sur les "Affaires Climatiques" (371 abonné-e-s)
 - Des newsletters mensuelles de revue de presse des inégalités climatiques (508 abonné-e-s)
 - Enfin, l'association est aussi visible et participe au développement des newsletters envoyées via l'Affaire du Siècle.
 - Les réseaux sociaux au 17 septembre 2019 :
 - Facebook : 15380 mentions "J'aime"
 - Twitter : 10300 abonné-e-s
 - Instagram : 11003 abonné-e-s
- Ont développé, avec l'aide des développeurs web externes de l'association, le [site internet de l'association](#), avec une nouvelle mise en page mettant mieux en valeur les projets associatifs.

Objectifs 2019-2020 :

- **Communication interne** : L'association continuera à assurer sa communication interne à travers différents outils : listes mails, Google Drive, Whatsapp et depuis peu Slack. Elle travaillera à la 'sécurisation' et sa prise d'indépendance vis-à-vis des GAFAM.

Accueil des bénévoles : Un guide d'accueil des nouveaux bénévoles ainsi qu'un guide pour animer un groupe local sont en développement et seront diffusés d'ici à la fin 2019.

Communication externe : Nous souhaitons doter *Notre Affaire à Tous* d'une plateforme d'identité lui permettant de gagner en visibilité. Différents supports de communication seront réalisés tels qu'une vidéo de présentation de l'association, une plaquette, des flyers et des goodies.

Financements

Notre Affaire à Tous a développé ses sources de financements en 2019. L'association bénéficie à la fois de dons de particuliers (incluant adhésions, dons uniques, dons réguliers, et vente de manifestes) et de subventions.

- Subventions :
 - Le CAN Europe finance le People's Climate Case à hauteur de 24500 euros en 2019.



- La Fondation Charles Léopold Mayer pour le progrès et l'Homme (FPH) finance les projets de *Notre Affaire à Tous* sur le thème de la construction de nouvelles responsabilités juridiques en matière environnementale, à hauteur de 15000 euros en 2019.
- La Fondation Un Monde par Tous finance la structuration de l'association qui oeuvre à mobiliser les citoyen-nes sur les questions de justice climatique, à hauteur de 19000 euros en 2019.
- Lush finance à hauteur de 10000 euros le projet des territoires qui se défendent et l'action contre Total
- Terre Solidaire finance le projet inégalités climatiques à hauteur de 8520 euros.
- La fondation Léa Nature finance le projet inégalités climatiques à hauteur de 8000 euros.

Le total des subventions perçues en 2019 s'élève à 77020 euros.

- Dons de particuliers :
 - L'association a développé cette année les dons réguliers (mensuels), notamment au travers d'une campagne de crowdfunding qui s'est terminée le 7 février. Cette campagne nous a permis de récolter 5349 euros en 2019, grâce à 79 donateurs.
 - Outre cette campagne, *Notre Affaire à Tous* a perçu 3117 euros de dons réguliers depuis janvier 2019.
 - Depuis janvier 2019, l'association a reçu 5975 euros de dons uniques individuels.
 - L'association a aussi développé un partenariat avec Lilo, qui nous permet de recevoir 960 euros par mois en moyenne depuis mars 2019. Au total, ce sont 8357 euros récoltés de mars à septembre 2019.
 - Au travers des ventes de manifestes, *Notre Affaire à Tous* a reçu 585,31 euros de ses propres ventes
 - L'association enregistre 313 adhésions depuis le 1er janvier 2019 (en date du 10/09), permettant de récolter 3130 euros.

Le total des dons de particuliers perçus en 2019 s'élève à 26513,31 euros.

Objectifs 2019 - 2020

L'association a pour objectif de multiplier ses sources et le montant de ses financements, aussi, elle se fixe pour objectifs de :

- Mettre en place au moins un projet européen d'ici à la fin 2020
- Travailler à la mise en place de partenariats associatifs ou autres nous permettant de renforcer nos finances et nos possibilités en termes de recrutement de ressources humaines
- Porter une campagne de crowdfunding autour d'un projet spécifique
- Obtenir d'autres subventions, via un travail de prospection de nouveaux acteurs, et le financement de projets spécifiques



- Continuer à porter le manifeste sur les territoires
- Développer, en priorité, les sources de financement “propres”, permettant de garantir notre indépendance et notre autonomie, incluant le développement du nombre d’adhérent-es et de dons individuels.